

international des États-Unis; une décision provisoire sur le subventionnement, arrêtée par le département du Commerce; une décision finale sur le subventionnement rendue par le Doc; et une décision de préjudice rendue par la Commission du commerce international.

L'exigence de cautionnement provisoire imposée en vertu de la Section 301 a été levée le 12 mars 1992, date à laquelle les États-Unis ont rendu une décision provisoire sur le subventionnement dans le cadre de l'enquête visant l'imposition de droits compensateurs. Le 13 juillet 1992, les États-Unis ont achevé leur enquête et imposé un droit compensateur de 6,51 p. 100 sur les importations de bois d'oeuvre en provenance du Canada. Le gouvernement du Canada, les provinces et les producteurs canadiens ont contesté cette mesure devant un groupe spécial binational d'examen, aux termes du chapitre 19 de l'Accord de libre-échange canado-américain (ALE); les conclusions de ces groupes spéciaux binationaux sont exécutoires pour les parties. En outre, le Canada a contesté au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) la mesure prise par les États-Unis en vertu de la Section 301 et l'ouverture d'une enquête visant l'imposition de droits compensateurs.

#### **L'INDUSTRIE CANADIENNE DU BOIS D'OEUVRE**

L'industrie forestière est l'une des plus importantes du Canada. Elle comptait près de 311 000 travailleurs en 1993 et elle a contribué 18,7 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) du pays en 1992. Pour ce qui est de la valeur de ses exportations, l'industrie forestière canadienne représente le premier secteur industriel en importance du Canada. Quelque 350 collectivités réparties dans l'ensemble du pays sont tributaires du secteur forestier.

L'industrie du bois d'oeuvre constitue un volet important du secteur forestier canadien. Elle a représenté 19 p. 100 des emplois dans le secteur forestier en 1991. Le Canada est l'un des plus grands producteurs de bois d'oeuvre au monde. En 1991, notre pays a été à l'origine de 16 p. 100 de la production mondiale totale de bois d'oeuvre, n'étant devancé que par les États-Unis (24 p. 100) et l'ancienne Union soviétique (19 p. 100). Sur le plan national, la Colombie-Britannique domine la production de bois d'oeuvre, sa part s'élevant à 58 p. 100 de la production totale (en volume) en 1993. Le deuxième rang appartient au Québec, dont la production, en volume, a correspondu à 19,5 p. 100 du total.

En 1991, le Canada s'est classé au premier rang mondial des exportateurs de bois d'oeuvre : sa part (en valeur) du total des exportations mondiales s'est établie à 36 p. 100. Les États-Unis représentent notre principal marché à l'exportation. En 1992, le Canada y a exporté plus de 13 milliards de pieds-planche de bois